



---

**Cabinet du Premier Président**

---

**ORDONNANCE N° 2023/197**  
**FIXANT LA 7<sup>ème</sup> SESSION DE LA COUR CRIMINELLE DE LA REUNION ET**  
**DÉSIGNANT SON PRÉSIDENT ET SES ASSESSEURS**

Nous, **Mélanie CABAL**, conseillère en charge du secrétariat général de la première présidence, substituant **Alain CHATEAUNEUF**, Premier président de la Cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion, légitimement empêché,

Vu l'arrêté du 25 avril 2019 relatif à l'expérimentation de la cour criminelle, créée par l'article 63 de la loi 2019.222 du 23 mars 2019 de programmation 2018.2022 et de réforme pour la justice, publié au journal officiel du 26 avril 2019,

Vu la proposition de Madame la Procureure Générale,

Vu la nécessité de fixer des audiences de la cour criminelle pour juger les affaires renvoyées devant cette juridiction,

**ORDONNE :**

La cour criminelle se tiendra du **28 août au 06 septembre 2023**

Madame **Magali ISSAD**, conseillère à la cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion, est désignée pour présider la cour criminelle

**DÉSIGNE** en qualité d'assesseurs de la cour criminelle les **28 et 29 août 2023**

- Monsieur **Bertrand PAGES**, président du TJ de Saint-Pierre
- Madame **Aurélia D'AGOSTINO**, vice-présidente chargée de l'instruction au TJ de Saint-Denis
- Monsieur **Jean Gérard RICHARSON**, magistrat à titre temporaire au TJ de Saint-Pierre
- Monsieur **Alain SOREL**, magistrat à titre temporaire au TJ de Saint-Denis

**DÉSIGNE** en qualité d'assesseurs de la cour criminelle les **30 et 31 août 2023**

- Madame **Sylvie SEIGNOBOSC**, vice-présidente au TJ de Saint-Pierre
- Madame **Myriam CORRET**, juge au TJ de Saint-Denis
- Monsieur **Jean Gérard RICHARSON**, magistrat à titre temporaire au TJ de Saint-Pierre
- Madame **Jocelyne LEGRE**, magistrate à titre temporaire au TJ de Saint-Denis

**DÉSIGNE** en qualité d'assesseurs de la cour criminelle les **01 et 04 septembre 2023**

- Madame **Patricia BERTRAND**, vice-présidente au TJ de Saint-Denis
- Madame **Sophie PARAT**, vice-présidente au TJ de Saint-Denis

- Madame **Rémila KICHENIN**, magistrate à titre temporaire au TJ de Saint-Denis
- Monsieur **Fabrice LEMAIRE**, magistrat à titre temporaire au TJ de Saint-Denis

**DÉSIGNE** en qualité d'assesseurs de la cour criminelle les **05 et 06 septembre 2023**

- Monsieur **Cédric LANDAIS**, juge de l'application des peines au TJ de Saint-Pierre
- Madame **Isabelle LE BOUTOILLER-OPSAH**, vice-présidente en charge des contentieux de la protection au tribunal de proximité de Saint-Paul
- Madame **Pauline SUZANNE**, magistrate à titre temporaire au TJ de Saint-Pierre
- Monsieur **Alain SOREL**, magistrat à titre temporaire au TJ de Saint-Denis

Fait Saint-Denis de la Réunion, à la cour  
de Saint-Denis, le 18 juillet 2023

P/Le premier président

**Mélanie CABAL**

Une expédition de cette ordonnance sera adressée à :

- Mme. la procureure générale près la Cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion ;
- M. Mme le président de la cour criminelle ;
- M. le président du tribunal judiciaire de Saint-Denis de la Réunion ;
- Mme. le procureure de la République du tribunal judiciaire de Saint-Denis de la Réunion ;
- Mme la présidente du tribunal judiciaire de Saint-Pierre de la Réunion ;
- Mme le procureure de la République du tribunal judiciaire de Saint-Pierre de la Réunion ;
- Mmes et Mrs les magistrats désignés ;
- M. ou Mme le greffier de la cour criminelle ;
- M. le Bâtonnier de l'ordre des avocats au barreau de Saint-Denis
- M. le Bâtonnier de l'ordre des avocats au barreau de Saint-Pierre